L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN 29 MARS 1850

[illegible] publié par MARIE [illegible], No. 91 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: VENDREDI MATIN, 29 MARS.

NOTRE FEUILLETON.—Nous publions aujourd'hui [illegible] de notre feuilleton; nous nous verrons souvent forcés de l'interrompre, pour donner place aux matières officielles de la Législature.

M. GRAIHE.—Cet honorable citoyen a fait rayer son nom de la liste des candidats pour le poste de Maire. M. Graihe explique, dans une lettre adressée au *Delta* et au *Bulletin*, [illegible] se retire. Il renonce à la candidature qu'il avait d'abord acceptée, parce que la [illegible] créant la *Cour du Maire* rendra les fonctions attachées à ce poste si onéreuses et si pénibles, qu'il ne croit pas pouvoir les remplir avec [illegible] et le zèle qu'il voudrait y mettre. [illegible] qui le dirigeraient tous les jours comme [illegible] et prendre connaissance de presque toutes les affaires criminelles qui sont maintenant portées devant la Première Cour de District [illegible] occupé qu'il lui sera bien difficile de veiller avec zèle aux intérêts de la ville. Ces motifs ont porté M. Graihe à se désister de sa candidature pour la place de Maire.

RAPPORT ANNUEL DU BUREAU DE SANTÉ.

Le docteur E. H. Barton nous a transmis un exemplaire de son rapport sur l'état sanitaire de la ville de la Nlle-Orléans pendant l'année 1849. C'est un document du plus haut intérêt et que tous les médecins devraient se procurer. Nous allons l'analyser en quelques mots.

Le Bureau de Santé se plaint de la difficulté qu'il y a à se procurer des données précises. [illegible] les personnes chargées de l'enregistrement des inhumations sont [illegible] satisfaisantes et très incomplètes.

Conformément aux règlemens du Bureau de Santé, le rapport renferme un journal des variations atmosphériques pour toute l'année, [illegible] observations météorologiques et [illegible] qui [illegible] tous les [illegible]. Nous regrettons particulièrement l'attention des médecins sur le grand tableau qui est annexé au rapport. Ils y verront dans certaines causes [illegible] le principe déterminant de la mortalité. La température, l'état de l'atmosphère, l'hygromètre, l'élévation et la décroissance des eaux du Mississipi, le tableau ne [illegible] aucune de ces observations qui ont une si grande valeur au point de vue d'hygiène.

Les observations météorologiques faites l'année dernière prouvent d'une manière concluante que l'apparition du choléra [illegible] [illegible].

[illegible] 3476. La mortalité [illegible] environ 11 1/2 pour cent. [illegible] [illegible].

Il est mort, dans la même période, 856 individus [illegible] la Nlle-Orléans, le nombre des [illegible] [illegible].

[illegible] 9 37,100 [illegible] Nlle-Orléans, en est dans ce pays de 2 1/4 pour cent environ.

Le chiffre des [illegible] à la Nouvelle-Orléans pendant l'année 1849 a été de 9,862. [illegible] [illegible].

[illegible]

Le Bureau de Santé signale les causes principales [illegible] c'est d'abord la chaleur extraordinaire de la température, puis le défaut de vent [illegible] et enfin l'excessive humidité et [illegible] les matières en décomposition. Pour remédier à ce quadruple principe de maladies, le Bureau de Santé propose: 1o de planter des arbres dans la plupart des rues de la ville et de construire sur les côtés des hangards ou les [illegible] les rues couvertes de temps en temps en [illegible] contre l'extrême chaleur; 2o d'abandonner le système actuel de pavage qui n'empêche pas les rues de se transformer en de vastes cloaques à chaque pluie; 3o de dessécher le pays aux alentours de la ville et de dessécher les marécages; 4o d'adopter un nouveau système d'égouts.

Ces recommandations s'adressent particulièrement à l'administration municipale, et elle en [illegible] sans doute son profit.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Baltimore, 26 mars 1850.

Marché de New-York.

New-York, 25 mars.—Le coton a monté de 1/4 c. Les ventes se sont élevées à 1000 balles. Le middling et l'upland sont cotés à 11 1/4 c; le [illegible] Orléans 11 5/8 c. Les farines ont [illegible] que le maïs. Le jaune vaut 51 c. et le blanc 58 c. Les provisions languissent. [illegible] à 10 dollars de porc à $10 12 1/2 pour le mess, et $8 50 [illegible] $8 62 1/2 pour le [illegible]. Deux mille barils de graisse ont été vendus à 6 1/2 c. et un [illegible] à 6 1/4 c. Le café est languissant. Le sucre et les mélasses [illegible] pas varié.

CONGRES.

Aujourd'hui, à la Chambre des Représentans, M. Keso, de New-York, a accusé M. Cobb, le [illegible] d'avoir motivé des résolutions que M. K. [illegible] a avait [illegible] entrées. M. Cobb est descendu [illegible] du fauteuil et s'est lancé [illegible] par M. Winthrop. Une vive [illegible] s'est répandue aussitôt de toutes les parties de la Chambre. On croit qu'il y aura un duel entre les deux honorables Représentans.

DEUXIÈME DÉPÊCHE.

Baltimore, 27 mars 1850.

Marché de New-York.

Le coton se maintient ferme aux prix d'hier et il s'est vendu 1500 balles [illegible] tendance favorable aux vendeurs. Rien de nouveau sur [illegible].

JUGEMENT DU Dr WEBSTER.

Trois lettres anonymes ont été produites dans le cours du procès du docteur Webster, et l'écriture de l'accusé a été constatée.

Il a été prouvé que le docteur Webster se rendit [illegible] un jour en s'adressant au geôlier: [illegible] que je sais [illegible] et il aurait alors dit [illegible] tous les restes du docteur Parkman [illegible] été trouvés. Les témoignages font [illegible] que l'accusé a cherché à impliquer LITTLEFIELD.

PENNSYLVANIE.

Le Sénat de la Pennsylvanie a rejeté le bill qui accorde un divorce à Edwin Forrest.

CONGRES.

Un comité a été nommé pour opérer un rapprochement entre MM. Cobb et King.

BALTIMORE.

Un orage accompagné de neige vient d'éclater à Baltimore. Il y a déjà un pouce de neige sur la terre.

TROISIÈME DÉPÊCHE.

Baltimore, 27 mars 1850.

Les avis reçus ce soir de Washington annoncent qu'une querelle s'est élevée aujourd'hui au Sénat entre MM. Benton et Foote et qu'un duel s'ensuivra selon toute probabilité.

GRAND INCENDIE.—Un grand incendie a éclaté hier, à une heure du matin, dans le bloc de maisons connu sous le nom de *Triangular Buildings* et situé dans la 2e Municipalité. Le feu s'est déclaré dans l'Hôtel de New-York, dirigé par M. James Logan. Ce vaste bâtiment a été entièrement consumé ainsi qu'une boulangerie voisine appartenant à M. John Cottle. L'hôtel du pavillon et trois autres maisons situées dans la même rue ont été ensuite réduites en cendres. La perte totale est évaluée à $60,000 dont la moitié seulement est couverte par les assurances.

CONGRES.

SENAT, 20 mars.—M. Foote présente des résolutions qui lui ont été transmises par la Législature du Mississipi et qui ont rapport à l'esclavage. Il prend ensuite la parole et répond à divers articles qui ont paru dans le *National Intelligencer* au sujet de la Convention de Nashville que ce journal assimile à la Convention de Hartford.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—La Chambre s'occupe du bill dont le but est d'exécuter la convention conclue au mois de janvier 1849 entre les Etats-Unis et le Brésil. Le projet de loi porte qu'un commissaire et un secrétaire seront nommés pour régler les réclamations contre le Brésil. Leur mandat durera un an.

La Chambre se constitue ensuite en comité général pour délibérer sur le bill dont l'objet est de combler le déficit des allocations pour la présente année fiscale. Il s'engage une longue discussion, puis la Chambre s'ajourne.

SENAT, 21 mars.—M. Foote reprend ses observations au sujet de la Convention de Nashville. Ceux, dit-il, qui assisteront à cette Convention comme délégués prouveront qu'ils sont véritablement attachés à l'Union.

Le Sénat continue à délibérer sur les résolutions de M. Bradbury relatives aux destitutions opérées par la présente administration.

M. Smith prend la parole pour défendre le Président et le cabinet.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—Les amendemens relatifs aux commis du département de l'intérieur sont modifiés et passent. Quelques autres amendemens peu importans sont adoptés.

Le bill relatif à la convention conclue entre le Brésil et les Etats-Unis est pris en considération et passe.

EMIGRATION EN CALIFORNIE.—Les journaux de St-Louis nous apprennent que tous les bateaux à vapeur de l'Ohio qui arrivent dans cette ville sont encombrés d'émigrans qui se dirigent en Californie. L'un seul bateau, le *Gen. Washington*, y est arrivé le 19 courant avec 556 émigrans. Ceux ci partent en si grand nombre de l'Ohio, de l'Indiana et du Kentucky, que les steamers de Louisville et de Cincinnati ne suffisent pas à les transporter à St-Louis.

FEUILLETON.

MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE.

LETTRES DE MADAME DE STAEL A MADAME RÉCAMIER.

"Coppet, 9 septembre.

"Vous pouvez avoir, belle Juliette, d'une personne que vous avez comblée de marques d'amitié, le chevalier, et qui se flatte de vous engager à rester [illegible] l'hiver prochain [illegible]. Comment [illegible] vous [illegible] [illegible].

[illegible]

"Coppet, 30 avril.

"Savez-vous que mes amis, belle Juliette, m'ont [illegible] de l'idée que vous viendrez [illegible] [illegible].

[illegible]

VOYAGE DE MME RÉCAMIER EN ANGLETERRE.

Pendant la courte paix d'Amiens, madame Récamier fit avec sa mère un voyage à Londres. [illegible] la duchesse de Devonshire, lady Melbourne, la marquise de Salisbury, la margrave d'Anspach [illegible].

Tel est la puissance de la nouveauté en Angleterre, que le lendemain les gazettes furent remplies de l'arrivée de la beauté étrangère. Madame Récamier reçut les visites de toutes les personnes à qui elle avait envoyé ses lettres. [illegible] la duchesse de Devonshire, âgée de quarante et quelques années. Elle était encore à la mode et belle, quoique privée d'un œil [illegible]. La première fois que madame Récamier parut en public, ce fut avec elle. La duchesse la conduisit à l'Opéra dans sa loge, où se trouvaient le prince de Galles, le duc d'Orléans et ses frères, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais: les deux premiers [illegible] [illegible].

Les regards et les regards se tournèrent vers la belle Française. Le prince de Galles [illegible] de Récamier que si elle ne voulait être étouffée, il fallait sortir avant la fin du spectacle. A peine fut-elle debout, que les portes des loges s'ouvrirent précipitamment; elle n'évita rien et fut portée par le flot de la foule jusqu'à sa voiture.

Le lendemain Mme Récamier alla au parc de Kensington accompagnée du marquis de Douglas, plus tard duc d'Hamilton et qui depuis a reçu Charles X à Holy-Rood, et de sa sœur la duchesse de Somerset. La foule se précipita sur ses pas de l'étrangère. Cet effet se renouvela toutes les fois qu'elle se montra en public; [illegible] journaux retentissaient de son nom; son portrait, gravé par Bartolozzi, fut répandu dans toute l'Angleterre. L'auteur d'*Antigone*, M. Ballanche, ajoute que des vaisseaux le portèrent jusque dans les îles de la Grèce: la beauté retournait aux lieux où l'on avait inventé son image. On a de madame Récamier une esquisse par David, un portrait en pied par Gérard, un buste par Canova. Le portrait est le chef-d'œuvre de Gérard; mais il ne me plaît pas parce que j'y reconnais les traits sans y reconnaître l'expression du modèle.

La veille du départ de madame Récamier, le prince de Galles et la duchesse de Devonshire lui demandèrent de les recevoir et d'amener chez elle quelques personnes de leur société. On fit de la musique. Elle joua avec le chevalier Marin, premier harpiste de cette époque, des variations sur un thème de Mozart. Cette soirée fut citée dans les feuilles publiques comme un concert que la belle étrangère avait donné en partant au prince de Galles.

Le lendemain elle s'embarqua pour La Haye, et mit trois jours à faire une traversée de seize heures. Elle m'a raconté que, pendant ces journées de tempêtes, elle lut de suite le *Génie du Christianisme*; je lui fus révélé, selon sa bienveillante expression; je reconnais là cette bonté que les vents et la mer ont toujours eue pour moi.

Près de La Haye, elle visita le château du prince d'Orange. Ce prince, lui ayant fait promettre d'aller voir cette demeure, lui écrivit plusieurs lettres dans lesquelles il parle de revers et de l'espoir de les vaincre; Guillaume IV est en effet devenu monarque; en ce temps-là, où intriguait pour être roi comme aujourd'hui pour être député; et ces candidats à la souveraineté se pressaient aux pieds de madame Récamier et elle disposait des couronnes.

Ce billet de Bernadotte, qui règne aujourd'hui sur la Suède, termina le voyage de madame Récamier en Angleterre.

"Les journaux anglais, en calmant mes inquiétudes sur votre santé, m'ont appris les dangers auxquels vous avez été exposée. J'ai blâmé d'abord le peuple de Londres dans son grand empressement, mais, je vous l'avoue, il a été bientôt excusé, car je suis partie intéressée, lorsqu'il faut justifier les personnes qui se rendent indiscrètes pour admirer les charmes de votre céleste figure.

"Au milieu de l'éclat qui vous environne et que vous méritez à tant de titres, daignez vous souvenir quelquefois que l'être qui vous est le plus dévoué dans la nature est

BERNADOTTE."

PREMIER VOYAGE DE MADAME DE STAEL EN ALLEMAGNE.—MADAME RÉCAMIER A PARIS.

Madame de Staël, menacée de l'exil, tenta de s'établir à Maffliers, campagne à huit lieues de Paris. Elle accepta la proposition que lui fit madame Récamier, revenue d'Angleterre, de passer quelques jours à Saint-Brice avec elle; ensuite elle retourna dans son premier asile. Elle rend compte de ce qui lui arriva alors dans les *Dix années d'exil*.

"J'étais à table, dit-elle, avec trois de mes amis, dans une salle où l'on voyait le grand chemin et la porte d'entrée. C'était à la fin de septembre, à quatre heures: un homme en habit gris, à cheval, s'arrête et sonne; je fus certaine de mon sort; il me fit demander; je le rencontrai dans le jardin. En avançant vers lui, le parfum des fleurs et la beauté du soleil me frappèrent. Les sensations qui nous viennent par les combinaisons de la société sont si différentes de celles de la nature! Cet homme me dit qu'il était le commandant de la gendarmerie de Versailles····Il me montra une lettre signée de Bonaparte, qui portait l'ordre de m'éloigner à quarante lieues de Paris, et enjoignait de me faire partir dans les vingt-quatre heures, en me traitant cependant avec tous les égards dus à une femme d'un nom connu····Je répondis à l'officier de gendarmerie que partir dans les vingt quatre heures convenait à des conscrits, mais non pas à une femme et à des enfans. En conséquence je lui proposai de m'accompagner à Paris où j'avais besoin de trois jours pour faire les arrangements nécessaires à mon voyage. Je montai donc dans ma voiture avec mes enfans et cet officier qu'on avait choisi comme le plus littéraire des gendarmes. En effet, il me fit des complimens sur mes écrits. Vous voyez, me dis-je, monsieur, où cela mène d'être une femme d'esprit. Déconseillez-le, je vous prie, aux personnes de votre famille, si vous en avez l'occasion." J'essayais de me monter par la fierté, mais je sentais la griffe dans mon cœur.

"Je m'arrêtai quelques instans chez madame Récamier. Je trouvai le général Junot, qui, par dévoûment pour elle, promit d'aller le lendemain parler au premier consul. Il le fit en effet avec la plus grande chaleur····

"La veille du jour qui m'était accordé, Joseph Bonaparte fit encore une tentative····

"Je fus obligée d'attendre la réponse dans une auberge à deux lieues de Paris, n'osant pas rentrer chez moi dans la ville. Un jour se passa sans que cette réponse me parvînt. Ne voulant pas attirer l'attention sur moi en restant plus longtemps dans l'auberge où j'étais, je fis le tour des murs de Paris pour en aller chercher une autre, de même à 2 lieues de Paris, mais sur une route différente. Cette vie errante, à quatre pas de mes amis et de ma demeure, me causait une douleur que je ne puis me rappeler sans frissonner."

Madame de Staël, au lieu de retourner à Coppet, partit pour son premier voyage d'Allemagne. A cette époque elle m'écrivit, sur la mort de madame de Beaumont, la lettre que j'ai citée dans mon premier voyage de Rome.

Madame Récamier réunissait chez elle, à Paris, ce qu'il y avait de plus distingué dans les partis opprimés et dans les opinions qui n'avaient pas tout cédé à la victoire. On y voyait les illustrations de l'ancienne monarchie et du nouvel empire: les Montmorency, les Sabran, les Lamoignon, les généraux Masséna, Moreau et Bernadotte! celui-là destiné à l'exil, celui-ci au trône. Les étrangers illustres s'y rendaient aussi; le prince d'Orange, le prince de Bavière, le frère de la reine de Prusse l'environnaient, comme à Londres le prince de Galles était fier de porter son châle. L'attrait était si irrésistible qu'Eugène de Beauharnais et les ministres même de l'empereur allaient à ces réunions. Bonaparte ne pouvait souffrir le succès, même celui d'une femme. Il disait: "Depuis quand le conseil se tient il chez Mme Récamier?"

CHATEAUBRIAND,
(A continuer.)

COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI SOIR, 28 MARS 1850.

Sous l'influence favorable des avis de New-York [illegible] a été un coton est très ferme. Les ventes [illegible] de 3000 balles.—Middling @ Good middling, [illegible].

500 boucauts de sucre et 600 barils de mélasse ont [illegible] aux prix [illegible].

La marche à la ferme n'a pas varié. Environ 3,300 [illegible] ont été vendus de 55 @ 56 cts le [illegible].

Les provisions sont peu animées aux anciens [illegible].

Le whiskey se vend 21¾ @ 22 cts le gallon [illegible].

Le change n'a pas varié.

[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

—EXPÉDIÉS.—

Steamship Palmetto, Smith, pr Galveston.
Navire [illegible], pr Liverpool.
Barque [illegible], Anbonn, pr St Louis & Gorée.
[illegible] Rowlins, pr Liverpool.
[illegible] pr Glasgow.
[illegible] Elizabeth, Webb, pr Pensacole.
[illegible] Thomas, pr Grand Caillou.
[illegible], pr Tampa Bay.

—ARRIVÉS.—

[illegible] Mudge, de la Havane.
[illegible] Fenwick, de Chagres.
[illegible] Kate Ashby, de Mobile.

—STEAMERS.—

[illegible]

Départs des steamers de Cunard

[illegible] New-York [illegible] 17 Avril

Décédé hier matin à 9 heures, NELSON DURAND, âgé de 3 ans, fils de Pierre Nelson Durand et d'Elizabeth Bonamy. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 10 heures A. M.

Le convoi partira de la résidence du père du défunt, 122, rue du Vieux Bassin, entre Toulouse et St-Pierre.

Décédée hier, à deux heures P. M., MLLE ELISABETH CECILIA BONNEVAL, âgée de 11 ans. Les amis et connaissances de la famille Bonneval sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures et demie. Le corps est exposé rue Dumaine, entre les rues Claiborne et Robertson.

Il sera vendu à l'encan, ce matin, à dix heures, à l'encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse, de beaux meubles français, garnis et non garnis, glands et cordonnets en soie, franges, garnitures pour portes et croisées, et plusieurs beaux rideaux assortis, etc. etc.

AVIS AU PUBLIC.

J'AI l'honneur de prévenir le public qu'ayant annoncé, il y a quelques jours, que j'avais acheté la fonderie de [illegible], à l'encoignure de la rue Dumaine [illegible] disposé à faire au meilleur marché [illegible] qu'on pourrait y demander [illegible] plus annoncé que cette fonderie [illegible] par MM. Boone & Co., ce qui pourrait [illegible] établissement n'appartient je [illegible] public, afin qu'il n'entretienne aucun doute à cet égard, que l'établissement de cette fonderie appartient exclusivement à MM. Boone & Co. et que je n'y ai aucun intérêt quelconque. Je saisis cette occasion de recommander à mes amis la [illegible] Boone & Co., qui méritent à tous égards la confiance du public.

29mars—3f [illegible] LS. AIMÉ PIGNEGUY.

VENTE DE MARCHANDISES

A très bas prix, à cause de déménagement.

C. M. SIMPSON,

RUE DE CHARTRES, No. 28,

AYANT transporté une grande partie de son stock à son NOUVEAU MAGASIN, No. 50, *Rue du Canal*, offre à vendre à des prix très réduits, le reste de son stock actuellement au 28, rue de Chartres, parmi lesquels un grand assortiment de:
Marchandises sèches de ménage;
Idem à l'usage des habitants;
Fleur de fond et de fantaisie;
Aussi—Un grand lot de BAREGES à très bas prix.

Un grand lot d'organdis mousselines à 6 1/4 cts, et un assortiment complet d'étoffes pour habillements de dames, parmi lesquelles se trouvent:
Des soieries noires et couleurs, légèrement endommagées et qui seront vendues à très-bas prix; delaines, organdis, baréges, tissus en soie, ginghams français, écossais et américains; mousseline suisse, unie et brodée, toile d'Irlande, de toute qualité, bas et chaussettes en soie et en coton; et un grand assortiment de Mantilles et visites d'été pour dames, des plus récentes modes et du meilleur goût.

Tous ceux qui désirent acheter des marchandises sèches, en gros et en détail, sont priés de venir examiner celles ci, attendu que tout le stock doit être écoulé dans quelques semaines. 23mars—3

CHAUX.—1200 barils chaux fraîches des carrières de marbre du cap Girardeau, en débarquement du steamer [illegible], à vendre par
P. B. MONSSEAUX,
29mars 219, rue St-Louis, au marble yard.

OPIUM.—2 caisses de Turquie, première qualité, à vendre par E. J. HART & Co,
29 mars 79, rue Tchoupitoulas.

PAPIER DE SOIE.—1 caisse papier de soie de couleur, à vendre par
E. J. HART & Co,
29 mars 79, rue Tchoupitoulas

PAPETERIE.—Papiers et articles de papeterie en tous genres, à vendre par
E. J. HART & Co,
29 mars 79, rue Tchoupitoulas.

Chambrays Français.

CHAMBRAY Français superfin garanti bon teint. Batiste française lustrée do do
Toile du Nord à raies et à carreaux pour enfants.
Bareges et tissus à la dernière mode.

Toiles d'Irlande.

Trois cent pièces de toile pur fil de la marque célèbre de Ferguson, venant d'arriver et à vendre par
M. R. HAGGERTY & BROTHER,
14 mars No. 58, rue du Canal,

AVIS.

COURVOISIER & Cie, offrent à vendre pour cause de départ leur magnifique ETABLISSEMENT DE CONFISEURS situé encoignure Royale et Orleans.

Cet établissement se compose, savoir:
1o. Du bail de la maison ayant encore sept ans à courir à partir du 1er aout prochain.
2o. Du bail du jardin et serre Place Antoine et ayant encore quatre ans de durée.
3o. De neufs esclaves, ouvriers et bons domestiques.
4o. Quatre excellents billards.
5o. De tous les ustensiles et marchandises nécessaires à l'exploitation de la maison.

Courvoisier & Cie. céderont en bloc ledit établissement tel qu'il est ci-dessus détaillé, comme encore ils sont prêts à recevoir des propositions pour telle partie dudit établissement à la convenance des acheteurs. Les conditions seront libérales, mais de bonnes et sûres garanties seront exigées.

15 mars—v et c 1m

PORTRAITS

AU DAGUERREOTYPE,

28, RUE DU CAMP.

MR. MOISSENET qui, pendant plusieurs années a tenu l'établissement situé encoignure Royale et St Louis, vient d'ouvrir, sur une plus vaste échelle, un nouvel atelier, rue du Camp, No 28.

Les instrumens perfectionnés qu'il a rapportés d'Europe, lui permettent plus que jamais de garantir le fini et la supériorité de ses portraits.

13mars

OFFICIEL.

No. 111.—ACTE

Pour incorporer la ville d'Homer dans la Paroisse de Claiborne.

SECTION 1ÈRE.—*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*,—Que le carré de terre d'un mille d'étendue de chaque côté, au centre duquel est situé l'angle nord-ouest de la place publique de la ville d'Homer dans la paroisse de Claiborne, soit et demeure par le présent constitué en ville incorporée et en corps politique sous le nom et le titre de "Le Maire et le Conseil de la ville d'Homer, et sous ce titre les dits Maire et Conseil et leurs successeurs, seront habiles à ester en jugement par devant toutes cours ou tous sièges de justice dans tous procès et toutes instances; ils auront un sceau officiel qu'ils pourront changer à volonté, ils auront le droit d'acheter, de recevoir par donation, de posséder ou d'aliéner tous biens réels ou personnels pour l'usage et le bénéfice de la dite ville et d'imposer des taxes pour pouvoir aux améliorations de la ville, à l'entretien de sa police, à l'ouverture, à la construction et à l'entretien de ses rues et de ses chemins et de ceux des alentours et à toutes autres améliorations que la dite corporation jugera convenables et nécessaires.

SECTION 2ME.—*Il est de plus décrété, etc.*—Que tous les citoyens résidant dans les limites de la dite corporation qui ont le droit de voter pour les membres de l'Assemblée générale, procéderont le premier lundi de mai prochain, ou aussitôt que possible après cette époque et tous les ans ensuite à l'élection d'un Maire et de membres du conseil; tout citoyen dûment assermenté pourra présider la première élection et le Maire présidera les suivantes à moins qu'il n'en soit autrement ordonné par les lois de la corporation—il ordonnera et présidera les élections pour remplir les vacances aux places de Maire et de membres du conseil dans tous les cas (à moins qu'il n'y soit pourvu par les ordonnances de la ville) après en avoir donné avis par écrit dix jours auparavant, les dites élections commenceront à dix heures du matin et se termineront à deux heures après midi le même jour, et dans le cas où le Maire refusera ou négligera de présider les dites élections, un des membres du conseil pourra le faire à sa place; et si les membres du conseil se refusent, un des juges de paix de la paroisse de Claiborne à la demande de la majorité des citoyens de la dite ville d'Homer, pourra présider les dites élections auxquelles il sera procédé, sous tous autres rapports que ceux qui sont exceptés par les dispositions du présent acte, comme aux autres élections de l'Etat.

SECTION 3ME.—*Il est de plus décrété, etc.*—Qu'il ne sera pas élu plus de cinq membres du conseil de la dite ville d'Homer, lesquels passeront toutes les lois et toutes les ordonnances nécessaires à l'administration de la dite ville sujettes à l'approbation ou au veto du Maire, mais ce veto ne pourra annuler une loi ou une ordonnance passée par quatre membres du conseil.

SECTION 4ME.—*Il est de plus décrété, etc.*—Que dans le cas où le Maire ou quelqu'un des membres du conseil demeurera absent de la dite ville pendant plus d'un mois, sa place sera considérée comme vacante et cette vacance remplie conformément aux dispositions du présent acte.

SECTION 5ME.—*Il est de plus décrété, etc.*—Que le Maire de la dite ville soit et demeure par le présent investi de tous les pouvoirs et de toutes les fonctions de Juge de Paix dans toutes les affaires criminelles qui prendront naissance dans les limites de la dite corporation, lesquelles limites seront les bornes de sa juridiction; il sera de son devoir de veiller à l'exécution fidèle des règlemens et des ordonnances et de présider toutes les réunions du conseil qui auront lieu aux époques fixées par les membres du dit conseil ou sur convocation du Maire; le dit Maire, assisté de deux des membres du conseil, formeront un nombre compétent (quorum) pour procéder à la transaction des affaires, les membres ainsi réunis pourront exposer à ceux d'entr'eux qui se [illegible] ou négligeront de s'acquitter de leurs devoirs, une amende qui ne sera pas de plus de dix piastres pour chaque contravention. Le dit Maire et les dits membres du conseil auront le pouvoir de passer toutes ordonnances et tous règlements écrits qui ne seront pas contraires aux lois et à la Constitution des Etats-Unis et de l'Etat et qu'ils jugeront à propos de passer relativement aux marchés publics, aux rues, aux passages, aux trottoirs et aux grands chemins, aux actes de désordre, aux nuisances en général, à la garde de ville et à la police, à tout ce qui pourra concerner la bonne administration de la dite ville; ils auront le droit d'imposer en punition de la violation de leurs règlemens et de leurs ordonnances, les amendes et les peines qu'ils jugeront à propos, les amendes ne devront pas être de plus de cinquante piastres pour chaque contravention, recouvrables par devant le Maire ou un juge de paix du district, bien entendu que, excepté dans les cas seulement où il y aura division égale des votes, le Maire ne prendra point de part aux votes dans les affaires à la transaction desquelles il procédera le conseil.

SECTION 6ME.—*Il est de plus décrété, etc.*—Que le Maire et la majorité de la totalité des membres du conseil auront le pouvoir de lever une taxe *ad valorem* sur toutes les terres, toutes les maisons, tous les esclaves et tous les biens meubles se trouvant dans les limites de la corporation de la dite ville, pourvu que la dite taxe ne dépasse jamais le montant de la taxe de l'Etat; ils pourront imposer des taxes sur les billards, les cabarets, les maisons de commerce, les pharmacies, les boutiques d'épiciers, les colporteurs, les débits de liqueurs spiritueuses, et les taxes ainsi imposées seront perçues et appliquées à l'amélioration et au bénéfice de la dite ville d'Homer.

SECTION 7ME.—*Il est de plus décrété, etc.*—Que le Maire et les membres du conseil devront élire à la majorité des votes des personnes compétentes pour remplir les fonctions de secrétaire, de trésorier, d'assesseur et de collecteur de la dite Corporation, lesquels resteront en fonctions pendant une année ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et installés; le Maire et les dits membres du conseil pourvoiront aux vacances qui surviendront dans les dits emplois dix jours après qu'elles seront survenues et de la manière prescrite ci-dessus. deux ou plusieurs de ces emplois pourront être réunis en un seul, à l'exception de ceux de trésorier et de collecteur, qui ne pourront être confiés à la même personne en même temps.

SECTION 8ME.—*Il est de plus décrété, etc.*—Que le Maire et les membres du conseil, de même que les officiers [illegible] avant d'entrer en fonctions, prêter un serment [illegible] [illegible].

SECTION 9ME.—*Il est de plus décrété, etc.*—Que le trésorier et le collecteur avant d'entrer en fonctions, fourniront le cautionnement et la caution qui seront requis comme suffisants par le Maire et les membres du conseil, pour répondre du fidèle accomplissement de leurs devoirs; le dit collecteur devra le percevoir qui sera prescrit par les ordonnances et les règlements de la corporation, après avoir reçu le mandat qui l'autorisera à collecter les taxes qui auront été imposées et dont la cote sera ordonnée, il devra collecter les dites taxes et en verser le montant dans les mains du trésorier pour opérer la rentrée des taxes de la corporation et des amendes imposées par le dit Maire et les dits membres du conseil, qu'il adressera aux personnes résidant hors de la dite corporation, le dit collecteur aura les mêmes pouvoirs et les mêmes moyens que ceux que les lois de l'Etat donnent aux shérifs pour opérer la rentrée des taxes et des amendes imposées par l'Etat.

SECTION 10ME.—*Il est de plus décrété, etc.*—Qu'il sera du devoir du trésorier de la dite ville de recevoir toutes les sommes d'argent versées entre ses mains par le collecteur, d'en donner quittance, de tenir un compte de tous ses reçus et de tous ses déboursés dans un livre solidement relié, toutes les fois qu'il le sera requis, d'en rendre compte au Maire et aux membres du conseil, toutes les fois qu'il le sera requis, il ne paiera aucune somme d'argent qu'en vertu d'une ordonnance de la corporation et sur mandat du Maire et des membres du conseil.

SECTION 11ME.—*Il est de plus décrété, etc.*—Qu'il sera du devoir du secrétaire d'enregistrer dans un livre solidement relié tenu par lui à cet effet, tous les procès-verbaux des actes, tous les règlements et toutes les ordonnances passés par le Maire et les membres du conseil, ainsi que de les faire promulguer en faisant afficher des copies dans différentes parties de la dite ville.

SECTION 12ME.—*Il est de plus décrété, etc.*—Qu'il sera du devoir du Maire et des membres du conseil de nommer tous les deux ans un constable de ville qui assistera aux audiences de la cour du Maire et aux réunions du Maire et des membres du conseil, servira les citations émises par le Maire et remplira toutes les fonctions qu'exigera de lui le conseil ainsi que toutes les autres que la loi impose aux constables de l'Etat, il recevra en retour les mêmes honoraires et émolumens que la loi accorde à ces derniers, le dit constable fournira caution et sera assermenté de la manière prescrite pour le trésorier et le collecteur par la huitième et la neuvième section du présent acte. Bien entendu que tous les fonctionnaires dont il est question dans le présent acte, resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et dûment qualifiés.

E. W. MOISE
Orateur de la Chambre des Représentants.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé ce 13 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original,
CHARLES GAYARRÉ, *Secrétaire d'Etat*

No. 112.—ACTE

Relatif à la Compagnie de Navigation d'Orléans.

SECTION 1ÈRE.—*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*,—Que le Gouverneur devra, immédiatement après la passation de cet acte, requérir l'avocat général d'intenter des poursuites contre la Compagnie de Navigation d'Orléans, pour obtenir la forfaiture de la charte de la dite compagnie et annuler le privilège et prendre possession au nom de l'Etat du Bayou St Jean et du Canal Carondelet.

SECTION 2ME.—*Il est de plus décrété &c;*—Qu'aussitôt que jugement aura été rendu contre la dite compagnie, le Gouverneur ordonnera à l'Ingénieur d'Etat d'examiner le Bayou St-Jean et le Canal Carondelet à l'effet de s'assurer des réparations, améliorations et élargissements qu'il conviendrait de faire pour rendre le dit Bayou et le dit Canal navigables en même temps qu'utiles et convenables au commerce, et d'établir le coût probable des dépenses nécessaires pour réparer, améliorer et élargir ledit bayou et ledit Canal; d'en faire son rapport au Gouverneur accompagné d'un plan faisant voir les réparations, les améliorations et l'élargissement qu'il recommandera de faire—sur ce, le Gouverneur donnera avis public dans deux gazettes, au moins publiées dans la ville de la Nouvelle Orléans, qu'il est prêt à recevoir des propositions pour la location à bail du dit Bayou et du dit Canal Carondelet, pour un laps de temps qui n'excédera pas vingt ans; à toute personne, à toute compagnie ou à tout corps politique, constitué à cet effet en vertu de la loi générale de cet Etat, qui voudrait prendre le dit bail aux conditions suivantes, savoir: que les fermiers devront entreprendre et achever dans les deux années de la date du dit bail, toutes les réparations, les améliorations, et les agrandissements que l'Ingénieur de l'Etat aura recommandés comme étant nécessaires et convenables pour rendre facile la navigation du dit bayou St Jean et du dit Canal Carondelet; et devront rendre à l'Etat ledit Bayou St Jean et ledit Canal Carondelet, à l'expiration dudit bail, en bon état; et le Gouverneur devra exiger des dits fermiers une obligation avec cinq cautions solvables, de la somme de cinquante mille piastres, pour garantir l'exécution fidèle des conditions stipulées dans le dit bail.

SECTION 3ME.—*Il est de plus décrété &c;*—Que le dit fermier n'aura le droit d'exiger que le péage que la Compagnie de Navigation a le droit de percevoir maintenant en vertu de sa charte.

SECTION 4ME.—*Il est de plus décrété &c;*—Que les dits fermiers n'auront pas le droit de changer de place le bassin du dit Bayou St-Jean et du Canal Carondelet.

SECTION 5ME.—*Il est de plus décrété &c;*—Que l'Ingénieur est et demeure autorisé et requis d'examiner une fois par an au moins, le dit Bayou St-Jean et le dit Canal Carondelet et de rapporter à la législature à chaque session régulière l'état du dit Bayou et du dit Canal ainsi que les progrès des travaux des fermiers.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé ce 13 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original:
CHARLES GAYARRÉ, *Secrétaire d'Etat*

No. 113—RESOLUTION.

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale—Que l'Ingénieur de l'Etat est par le présent autorisé et requis de se transporter dans la paroisse des Avoyelles avec une partie des forces de l'Etat et d'améliorer le bayou Houffpower, et de le rendre navigable, depuis sa jonction avec le bayou Rouge jusqu'au bayou Bœuf, pourvu que des travaux n'entravent aucuns travaux déjà ordonnés.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé ce 15 mars 1850
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original;
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 114—ACTE

Pour venir au secours de Elkin T. Jones.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale;—Que le Trésorier de l'Etat est et demeure par le présent autorisé et requis de payer à Elkin T. Jones, sur le mandat de l'Auditeur des Comptes Publics et de tous fonds du Trésor qui n'auront pas été affectés à d'autres objets, la somme de cent quatre vingt piastres, pour des réclamations de témoins rétribués par lui, et la dite somme est et demeure, par le présent, spécialement consacrée à cet objet.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et président du Sénat.
Approuvé ce 15 mars 1850,
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original,
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No 115—RESOLUTION.

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale—Que le salaire de l'assistant-ingénieur de l'Etat sera à l'avenir fixé à la somme de deux mille piastres par an payable comme par le passé sur le mandat de l'Ingénieur de l'Etat.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et président du Sénat.
Approuvé le 15 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original:
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 116.—ACTE

Pour pourvoir d'une manière plus efficace à la sûreté des prisonniers dans tout l'Etat.

SECTION 1ÈRE.—*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*,—Qu'à l'avenir, lorsqu'il sera établi à la satisfaction de tout juge de paix ayant juridiction dans une des paroisses de cet Etat, que la geôle de la paroisse est pas sûre, et ne convient pas pour la garde des prisonniers, il sera du devoir du dit juge ou juge de paix de lancer un ordre adressé au shérif ou à tout autre individu de la paroisse, lui enjoignant de transporter les prisonniers qu'il peut avoir à sa garde, à la geôle la plus proche qui se trouvera en bon état dans une paroisse voisine. Les dits prisonniers devront y rester jusqu'à ce que la geôle dont il est parlé ci-dessus ait été réparée, qu'ils aient été jugés ou qu'ils soient élargis conformément à la loi; et il sera du devoir du shérif de la paroisse où les dits prisonniers auront été transportés de les tenir sous bonne garde et de les rendre au shérif de la paroisse d'où ils auront été transférés. Le dit shérif recevra pour les services qu'il aura rendus la même compensation qui lui est allouée par la loi en d'autres cas, payable par la paroisse d'où le prisonnier aura été envoyé.

SECTION 2ME.—*Il est de plus décrété, etc.*—[illegible] chaque shérif aura droit, pour [illegible] [illegible] par cet acte, de demander [illegible] [illegible] [illegible].

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 15 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original:
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

No. 117.—ACTE

[illegible]

SECTION 1ÈRE.—[illegible]

SECTION 3ME.—*Il est de plus décrété, etc.*—[illegible] Compagnie [illegible] chemin et passage [illegible] [illegible].

SECTION 4ME.—*Il est de plus décrété, etc.*—Que la dite Compagnie ainsi que les propriétaires des terres ainsi prises et leurs représentans légaux, dans le cas où ils se croiraient lésés par la valeur estimative fixée par les commissaires, devront s'opposer au dit rapport des dits commissaires dans un délai de trente jours après le service de la notification de l'enregistrement de la dite évaluation, ainsi qu'il est prescrit par la loi dans les autres oppositions, et leur opposition sera jugée d'une manière sommaire, et les jugemens qui seront rendus, seront sujets à appel dans un délai de douze mois qui suivront la signature du dit jugement; mais si l'appel n'est pas interjeté dans ce délai, ledit jugement sera définitif contre toutes les parties, y compris les femmes mariées, les mineurs et les absents; bien entendu que le procès en opposition et l'appel ne pourront pour aucune cause ou raison, arrêter ou empêcher de commencer et continuer le dit chemin à coulisse.

SECTION 5ME.—*Il est de plus décrété, etc.*—Qu'aussitôt après que le lieu où doit passer le chemin à coulisse, aura été arpenté et déterminé, il sera du devoir de la dite Compagnie de faire un relevé des terres appartenant à l'Etat, qui sont situées sur les deux côtés du dit chemin à coulisse et de les diviser en lots de quarante acres de face sur le chemin à coulisse sur 40 acres de profondeur, le troisième desquels lots sur les deux côtés du dit chemin à coulisse appartiendra à la dite Compagnie, bien entendu que ces terres devront retourner à l'Etat dans le cas où il n'en serait pas fait usage ou que ledit chemin n'aurait pas été construit dans un délai de cinq ans à dater de la passation de cet acte.

SECTION 6ME.—*Il est de plus décrété, etc.*—Que le privilège exclusif accordé à la susdite Compagnie par le présent acte ainsi que la donation qui lui est faite par la quatrième section du présent acte seront nuls et de nul effet à moins que le dit chemin à coulisse ne soit actuellement commencé dans deux ans et entièrement achevé dans cinq ans à partir de la même époque.

E. W. MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHÉ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat,
Approuvé le 15 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original:
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.

FAYETTE FOUNDRY.
DAVID GRIFFEY, Propriétaire,
CINCINNATI (OHIO.)

LES soussignés nommés agents de cette fonderie, sont prêts à contracter pour
Machines à vapeur,
Moulins à sucre,
Moulins à scies,
Machines à dessécher,
Et en général pour toutes sortes d'ouvrages de fonderie qui seront garantis tant pour la qualité de l'ouvrage que pour celle des matériaux. M. Wm Tift, ayant une expérience de vingt années dans la construction des machines pour sucreries, espère pouvoir donner la plus entière satisfaction.
S'adresser à WM TIFT, au Verandah,
ou à AUGUSTIN & THIBAUT,
25 déc—3m 10, rue Conti

Hotel du Commerce,
Rue d'O'Reilly, 108, *près celle de Cuba*, A LA HAVANE.

CET Hôtel situé dans le quartier le plus fréquenté de la ville, près du port, de la place d'Armes et des Promenades, est avantageusement connu à la Havane depuis plusieurs années. Mme Dalliers qui le dirige a tout fait pour rendre aux voyageurs cet Hôtel agréable, tant pour le rapport des chambres larges et aérées que pour le rapport de la table. Les témoignages de satisfaction qu'elle a reçus des étrangers qui ont logé dans sa maison, lui donnent le droit de le recommander sans crainte à tous les voyageurs qui se rendent à la Havane.
22jan—3m3fps

800 DEMI boîtes petits pois; 150 boîtes (moyennes) sardines à l'huile
100 demi boîtes truffes;
75 caisses d'absinthe;
100 caisses liqueurs assorties;
150 paniers guignolet;
5 caisses anisette superfine;
2500 demi boîtes sardines à l'huile;
5 barils absinthe, à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & Co,
19mars—1m 90, rue de la Douane.

J. MAGNE,
AVOCAT,
A son Bureau 83, rue de Chartres.

Les conducteurs des drays No 333, 1277, 1297, [illegible], 1,386—et de la charrette à meubles No 500, sont notifiés que s'ils ne rapportent pas les reçus des marchandises qu'ils ont pris du navire Brunswick, ils seront poursuivis suivant la loi.
PIERRE POUTZ,
27mars 33, rue de la Douane.

EN magasin, à vendre par les soussignés:
50 barriques vin vieux St-Emilion,
107 barriques, marques diverses,
3 pipes genièvre de Hollande, 1re qualité,
13 quarts cognac, 4me preuve,
Rhum, brandy, whiskey et gin du Nord.
Aussi un grand assortiment de provisions pour familles, vivre, café, thé, etc., en gros et en détail et aux prix les plus modérés.
BOYER FRERES,
29 mars Enc. Moreau et Mandeville, 3 Mun.

V. TARDÉ, COURTIER.
VENTE et ACHAT de toutes espèces de Marchandises
Et PRETS D'ARGENT.
185, rue Conti, entre Bourgogne et Rempart.
[illegible]

Magasins à louer.
Trois beaux magasins dans la rue Poydras, près de St Charles, avec maison de résidence et cuisine. S'adresser No. 35, rue Royale, à
12 [illegible] A. TRUDEAU.

A LOUER—Le premier étage d'une maison en briques située à l'encoignure des rues Tréme et Esplanade, comprenant quatre grandes chambres et cabinets. Aussi: le rez-de-chaussée parfaitement disposé pour une boutique de grocerie ou de droguerie ou résidence. Il y a huit chambres à feu, une cuisine en briques à deux étages divisée en quatre chambres, une bonne citerne, cour pavée, et entrée sur les deux rues. S'adresser à
MARTIN BRODERICK, Chemin du
23 [illegible] Bayou, près la rue des Remparts.

VIF ARGENT.—200 livres vif argent, à vendre par P. CUSACHS, Encoignure
16 mars Condé et St Philippe.

Grand magasin de nouveautés et splendide salon de coiffure,

H. LAGON a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il vient de transporter son établissement du No 92 de la rue de Chartres, au No 53 de la même rue. On trouvera constamment dans son magasin des articles de fantaisie de premier choix, un assortiment considérable de porcelaine et cristaux, d'objets de parfumerie de toute espèce et de toute qualité, de cols, gants, cravattes, brosses, parapluies, cannes, bretelles, jouets d'enfans, etc., etc.

H. LAGON a établi en outre, au premier étage de la maison, UN SUPERBE SALON DE COIFFURE, pourvu de tous les objets nécessaires à la toilette, et dont le service sera fait d'une manière irréprochable.

Jaloux de justifier la confiance dont on l'honore, le soussigné ne reculera devant aucun effort pour la mériter chaque jour davantage et se rendre digne du bienveillant patronage dont il est l'objet.
28 mars—1m

Liquidation de société.

LA maison commerciale de MORLOT & ANDRY, a été dissoute par un commun accord, à partir du 1er avril 1850. Octave Andry reste seul chargé de la liquidation.
J. P. MORLOT.
OCT. ANDRY.

Le soussigné continuera le même genre d'affaires pour son compte, et il ose espérer que ses nombreux amis et le public en général voudront bien lui accorder leur patronage. OCT. ANDRY.
2 mars—1f

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ du l'Ecriture—[illegible] Le [illegible] des hommes doivent, [illegible] [illegible] M. le Dr. LARZATTE est prescrit comme un [illegible].

[illegible]

AVIS.—Toute boîte de qui ne porte pas la signature de Jason & Co, New York, sont [illegible] contrefaite.

[illegible] Nlle-Orléans par J. Wright & Co. [illegible] à la Havane, par J. Valle [illegible].

[illegible] M. FISKE. M. Fiske [illegible]

[illegible]

SARDINES A L'HUILE.—[illegible] demi-boîtes de [illegible] de Nantes en débarquement du navire [illegible], à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & C.
[illegible]

[illegible]
DOMINIQUE LANATA,
9 et 11, rue Jefferson

A VENDRE à livrer par le navire [illegible], arrivé du Havre
[illegible]
25 caisses de 12 fromages Tête de Maure, 1re [illegible]
25 do de 24 do do do
2 do Gruyère Suisse, par
DOMINIQUE LANATA,
28mars 9 et 11, rue Jefferson

ESSENCE DE ROSE.—A vendre à livrer, par le [illegible]
100 onces essence de rose, 1re qualité, et attendu de Constantinople.
DOMINIQUE LANATA,
28mars 9 et 11, rue Jefferson

CIGARES HABANA véritables et Dos Hermanos [illegible] à vendre en magasin par
LABORDE & XIQUES,
3, rue Front.

INDIGO—9 surons indigo de Guatemala, à vendre par LABORDE & XIQUES,
28 mars No 3, rue Front

Cuisinière et Blanchisseuse à vendre
UNE excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse à vendre.
S'adresser au No 96, rue Conti. 27mars—3f

COUTURIÈRE—Une excellente couturière, bonne [illegible] en robes, à vendre. S'adresser au No 96, rue Conti. 27mars—3f

Bareges—Bareges, (MAIS TRÈS BEAUX).

NOUS venons de recevoir par le navire Brunswick, DIX MILLE METRES DE BAREGES NOUVEAUX composant l'assortiment le plus complet, le plus riche et le plus vaste que l'on puisse désirer.

La modicité de nos prix étant devenue proverbiale, nous croyons inutile de dire ici que nous vendrons tous les articles que nous avons en magasin à un taux qui ne saurait manquer de satisfaire les plus intéressés.

Flattés de la confiance que le public n'a cessé de nous accorder jusqu'à ce jour, nous profitons de cette occasion pour l'en remercier, et nous osons lui assurer que tous nos efforts futurs tendront à la mériter.

Assortiment brodées soie à 25 c la varde.
C. LAROUSSINI & Co,
Maison Songé, sur la Levée, et encoignure Hôpital
27mars—1m et Royale.

NOUVELLES MARCHANDISES.

D. H. HOLMES vient de faire l'ouverture des marchandises suivantes:
Organdies imprimées,
Robes marquises brodées,
Do en mousseline suisse,
Jaconas et brillantines,
Batiste d'Ecosse et Desindes,
Pèlerines en mousseline brodées,
Mantelets en dentelle,
Echarpes grenadines,
Dentelles valenciennes,
Mouchoirs batiste,
Ombrelles, marquises, etc.
Aussi une grande quantité de baréges pour printemps qui seront offerts à des prix très modérés.
D. H. HOLMES,
18 mars 114, Canal, entre Bourbon et Dauphine

HUILE D'OLIVE—300 paniers marques Plagniol et autres marques, à vendre par
LOREILHE & Co,
26 mars Encoignure Royale et Douane.

VIN DE CATALOGNE—25 barriques, à vendre par LOREILHE & Co,
26 mars Encoignure Royale et Douane.

VIN DE CHAMPAGNE—500 paniers de diverses marques, à vendre à bas prix pour clore des consignations, à vendre par
LOREILHE & Co,
26 mars Encoignure Royale et Douane.

SARDINES A L'HUILE—20 caisses de 100 1/2 boîtes, en débarquement du navire Graziata, à vendre par LOREILHE & Co,
26 mars Encoignure Royale et Douane.

EN débarquement du navire Graziata, de Bordeaux:
10 caisses pâtés truffés, cèpes à l'huile, champignons au naturel, truffes pures du Périgord, à vendre par LOREILHE & Co,
26 mars Encoignure Royale et Douane.

EAUX-DE-VIE—20 quarts de La Rochelle, 4me preuve;
15 quarts cognac fine champagne 1832;
10 quarts vieux cognac Sam. Richard 1825;
20 huitièmes fine champagne A. Seignette;
A vendre par LOREILHE & Co,
26 mars Encoignure Royale et Douane.

CAFE—700 sacs café prime, de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
14mars 26, rue de la Vieille Levée

JE soussigné, inventeur du Sirop connu sous le nom de "SIROP VEGETAL INDIEN DE RICHARD," déclare par les présentes, et fais savoir au public que, par acte passé le 12 février 1848, devant Paul Emile Laresche, notaire en cette ville, j'ai vendu, cédé et abandonné mes droits, privilèges et avantages à M. Louis Pinac, pharmacien, demeurant en cette ville, à l'une des encoignures Orléans et Dauphine, et qu'à partir de ce jour ledit sieur Pinac pourra seul confectionner et vendre ledit sirop, dont je lui ai remis la recette.
Nouvelle-Orléans, le 12 février 1848.
JEAN RICHARD.

SIROP
VEGETAL INDIEN DE RICHARD.

Etant devenu le seul et unique propriétaire des Sirops connus sous les noms de SIROPS INDIENS DE RICHARD, l'un pour la dyssenterie, et l'autre pour les affections de poitrine, rhumes, catharres chroniques, bronchites, &c., &c., je préviens que l'on trouvera chez moi des deux préparations à ma pharmacie
L. PINAC,
Encoignure des rues Orléans et Dauphine.
N. B.—A partir de ce jour les étiquettes porteront ma signature, et les bouteilles seront accompagnées d'un imprimé donnant la manière d'en faire usage.
14fév—1m

GOUSSES DE VANILLE—Une caisse vanille, en débarquement de la goélette J. P. Smith, de Tampico, à vendre par
J M CABALLERO,
[illegible] 32, Vieille Levée.

CANDIDAT A LA PLACE DE MAIRE.

Nous sommes autorisés à annoncer l'hon. A. D. CROSSMAN comme candidat à la réélection pour la place de Maire.

Pour Maire,
Messieurs les Editeurs,
Veuillez m'annoncer comme candidat à la première magistrature de la ville pour les élections d'avril prochain. PETER L. JORE.
Ex Bibliothécaire de l'Etat de la Louisiane.

MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer M. THOMAS J. SPEAR bien connu par les souvenirs de la crevasse, comme candidat des classes pauvres à la place de maire. Il sera soutenu par
LES MASSES INDEPENDANTES.

MM. les Editeurs, veuillez annoncer comme candidat à la place de Recorder de la 1re Municipalité, W. M. FLEMING. Il sera supporté par le peuple.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer comme candidats pour la place d'alderman du premier ward de la Première Municipalité, les citoyens suivants:
MM. R. H. McALPIN,
R. W. MONTGOMERY,
RICHARD HAGAN.
Ils seront soutenus par
TOUS LES VOTANTS DU PREMIER WARD.

MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer comme candidats à la place d'Alderman du 1er District, 1re Municipalité, MM. W. MONTGOMERY, C. DUNCAN et PAUL PECQUET.
TOUS LES HABITANTS DU DISTRICT.

MM. les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer M. HENRY J. LYND, comme candidat à la place d'Alderman du 1er District de la 1re Municipalité.
PLUSIEURS VOTANTS.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer que M. P. SHIELDS est candidat à la place d'Alderman du 5me district, 1re municipalité.
PLUSIEURS PROPRIÉTAIRES.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer MM. J. L. FABRE & PAULIN BLANQUE comme candidats à la place d'Alderman du 4e District de la 1re Municipalité. Ils seront supportés par le peuple.

MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer GEORGE CLARK, alderman du Cinquième District, Première Municipalité, comme candidat pour la ré-élection à la même place.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer M. H. F. WIESE, comme candidat à la place d'alderman du Cinquième District de la Première Municipalité.
PLUSIEURS VOTANTS.

MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer JOHN WELLS, comme candidat à la place d'Alderman du 5me district, 1re municipalité.
QUELQUES VOTANTS.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer M. J. A. BONNEVAL, comme candidat à la place d'alderman du Sixième District de la Première Municipalité.

Messieurs—Annoncez M. E. GIQUEL, comme candidat pour Alderman du 6me District, 1re Municipalité.

Veuillez annoncer que M. PAUL BOUTET est candidat *Alderman* pour le 1er district de la 3me Municipalité.
Plusieurs électeurs.

CONSEIL-GÉNÉRAL.
CANDIDATS.
Première Municipalité.
C. ROSELIUS,
PHILIPPE WILLMAN,
L. SURGI,
JULES BENIT.

Nous sommes autorisés à dire que LUCIUS C. DUNCAN, Alderman actuel du 1er District de la 1re Municipalité, remplira les mêmes fonctions cette année, s'il est choisi par le peuple aux élections d'avril. 20 mars

PROCLAMATION.

EN vertu d'un acte intitulé "Acte pour prendre l'avis du peuple de la Nouvelle-Orléans, sur la réunion des trois municipalités de la dite ville en une seule corporation, approuvé le 21 mars 1850," Je, [illegible], publie la présente proclamation, qu'un Poll sera ouvert dans chaque District de chaque Municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, le premier lundi d'avril prochain afin de prendre la [illegible] du peuple de la dite ville sur la réunion des trois Municipalités en une seule corporation. Les votes seront reçus à la même place, en même temps et de la même manière que pour l'élection des Maires et des Aldermen à chacun des Polls de la Ville, et les résultats seront [illegible].

Donné en mon bureau [illegible], le vingt-six jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante et de l'indépendance des Etats-Unis la soixante-quatorzième.

Par le Gouverneur:
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
CHARLES GAYARRÉ,
26 mars *Secrétaire d'Etat.*

UN Monsieur, ayant des habitudes paisibles, désire trouver la pension et le logement dans une famille de Français, où cette langue soit parlée. S'adresser par lettre écrite en anglais, à A. B. T. au bureau de ce journal. 27 mars

LES personnes devant des taxes d'Etat pour le 2me District représentatif de la Nouvelle-Orléans sont priées de venir acquitter le montant des taxes [illegible] [illegible] [illegible].

Le 2me District est borné par les rues Julie, Benjamin, Tivoli et le côté de la Métairie.

Le bureau est ouvert de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., rue Erato, entre Prytania et Nayades.
THOMAS ASKEW,
26mars—20f Collecteur du 2me District.

MONSIEUR THEODORE THOMAS, de Châlons sur Marne, qui en 1843 & 4, a tenu à la Nlle-Orléans un magasin de lingerie, est prié de passer au bureau des soussignés, pour prendre connaissance de certaines informations qui l'intéressent. Toutes personnes qui peuvent donner des renseignements sur le dit sieur Thomas, sont obligeront en nous en faisant part.
J. E. BEYLLE & CO.
26mars—3f 31, rue Gravier

MAISONS A LOUER.

Deux maisons en briques à deux étages, convenables pour familles situées rue de la Victoire, entre les rues des Champs Elysées et de Marigny. Ces maisons viennent d'être restaurées et mises à neuf, elles sont pourvues de citernes et de l'hydrant des water works et offrent toutes les commodités désirables. Possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNET & CO,
26 mars 22, rue St-Louis.

MAISON A LOUER—Une maison en briques à trois étages, avec de vastes dépendances dans la cour, située rue Marigny, entre la rue de la Levée et la rue de la Victoire. Cette maison est pourvue d'une citerne et de l'hydrant des waterworks, elle est très commode pour une grande famille ou une pension bourgeoise.
Pour les conditions, s'adresser à
LEOPOLD JEANNET & Co,
26 mars 22 rue St-Louis

VIN DE BORDEAUX.—8 barriques vin St-Estèphe Médoc, qualité supérieure, importée à bord du Delta Caspio de Bordeaux, et à vendre par
GEORGE GREEN & BRO,
26 mars—6f 82, rue Gravier.

Charbon pulvérisé de Philadelphie.
QUINZE boucauts charbon pulvérisé de Philadelphie, pour l'usage des distillateurs, en débarquement de la barque Convoy, et à vendre par
26 mars A. LAMBERT, 62, rue des Magasins.

EN débarquement du navire Rosa Maria, de Bordeaux,
250 caisses vin rouge St-Julien;
115 do do St Estèphe;
50 do do Pauillac;
16 do do Cos. Destournel, bouteilles bouchées en verre;
20 do do Léoville do;
9 demi barriques vin blanc, Haut Sauterne 1840.
A vendre par V & E MAIGNAN,
26mars 85 & 87, rue St-Louis

COGNAC.—10 quarts de pipes eau de vie, 4e preuve, marque Th. Moulerin;
20 huitièmes pipes eau de vie, 4e preuve, marque Th. Moulerin, en débarquement du navire Graziata, de Bordeaux, et à vendre par
V & E MAIGNAN,
26mars 85 & 87, St-Louis

SARDINES A L'HUILE—6 caisses de 50 boîtes sardines;
2 caisses de 100 demi-boîtes sardines;
2 do de 200 quarts do.
En débarquement du navire Graziatta, de Bordeaux, et à vendre par V & E MAIGNAN,
26mars 85 & 87, St-Louis

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la barque Rosa Maria, venant de Bordeaux,
180 barriques vin rouge, bon ordinaire;
60 demi barriques et barils vin blanc;
12 quarts de pipes eau de vie Castillon, 4e pve.
G. M. LUCAS,
26mars 30, Bienville

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment des meilleures qualités, à vendre par
J M CABALLERO,
26mars 32, Vieille—Levée.

EN débarquement du navire Rosa Maria, de Bordeaux:
49 barriques vin rouge St-Julien et St-Estèphe;
24 do do vieux pour familles,
41 barils vin blanc Haut Sauterne, qualité supérieure, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
26 mars—6 No 90 rue St-Louis

EN débarquement du navire Rosa Maria, de Bordeaux:
Deux caisses contenant 20 douzaines veaux cirés.
30 paires tiges de bottes.
4 douzaines veaux vernis No 4.
1 do do do, No 1, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
26 mars—6 No 90 rue St-Louis

EN débarquement du navire Graziatta, venant de Bordeaux,
62 barriques vin rouge;
8 do vin blanc Haut-Barsac;
54 barils do do do.
A vendre par P. LONGIS,
26mars 47, Vieille Levée

EN débarquement du navire Rosa Maria, venant de Bordeaux,
50 barriques vin rouge, à vendre par
P. LONGIS,
26mars 47, Vieille Levée

Pharmacie de L. Pinac.

Encoignure Orléans et Dauphine
ON VIENT de recevoir à cette pharmacie le véritable dépôt de l'huile tonique contre la chute des cheveux, préparée par J. Weber, pharmacien, à Paris.—Ce cosmétique arrête la chute des cheveux après peu de jours d'usage, et fait revenir les racines quand elles ne sont pas entièrement détruites ou mortes: il lisse les cheveux mieux que tous les autres, enfin son usage journalier et continu retarde le grisonnement.
Sirop de digitale, préparé par Labelonye.
Teinture purgative de par Macque.
Dragées de Lactate de fer de fer de Gelis & Conté.
Pastilles de do do do
Capsules mégo, préparées par Jozeau.
Cigarettes pectorales de Paris; do de Belladone
Créosote—Billard. Papier Fayard.
Graine de santé du docteur Frank.
Chocolat purgatif de Desbrières.
Goudron ferrugineux de Dr Clavier.
[illegible]
[illegible]

CARMAN & RICARDO,
ENCANTEURS,
No 60, rue des Magasins.

A vendre pour cause de départ.

UN EXCELLENT PIANO oblique d'Erard, tout neuf.
Un piano oblique de Rinaldi.
Une griffonne, très fine couturière, pleinement garantie, ensemble avec son enfant âgé de deux ans.
Pour les conditions, s'adresser à
25mars A. DELPIT, 16, St Louis.

BOTTES, BRODEQUINS, SOULIERS—Pour dames, enfans et fillettes—245 caisses chaussures fines des manufactures de Philadelphie et Newark, en déchargement des navires Ray State, Suffolk et Lochinvar, à vendre par
G. W. DUNBAR,
25mars 30, rue Douane

CIGARES de la Havane—34,850 en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par
B. VALLS,
25 mars 37, rue de la Commune.

PICADURA—6 sacs à vendre en débarquement du brick P. Soulé par B. VALLS,
25 mars 37, rue de la Commune.

CIGARETTES.—4 bls et 11 caisses en débarquement du brick P. Soulé à vendre par
2 mars B. VALLS, 37, Commune.

AMANDES à coque douce.—31 sacs en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par
25mars B. VALLS, 37, Commune.

SUCRE DE LA HAVANE.—585 caisses sucre blanc, jaune et brun, en débarquement du brick P. Soulé, de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
25mars 26, Vieille Levée.

SUCRE—1000 caisses sucre blanc, jaune et brun en déchargement et en magasin, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
25 mars 26, rue de la Vieille-Levée.

CONFITURES.—25 caisses confitures en déchargement du brick P. Soulé à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
25mars 26, Vieille Levée.

EAU DE VIE.—5 demi pipes Castillon jeune 1815
10 quarts pipes Castillon jeune 1815;
15 huitièmes do do 1815;
8 demi do do 1825;
16 quarts do do 1825;
20 huitièmes do do 1825;
18 quarts pipes celebrated brandy wine 1815,
13 do do Otard, Dupuy & Co, 1842 et 1845;
17 do do Bisquit, Tricoche & Co, 1842 et 1844
1 demi do Jas Hennessy & Co, coloré, en magasin et entrepôt de la douane, à vendre par
A. CARRIERE,
24 mars 25, rue de la Vieille-Levée

VINS FINS EN BARRIQUES—
4 barriques veuve Merman, premier vin Médoc 1844;
14 do Trinquoy, Lallande;
26 do Millon, Pauillac, 1844;
17 do Cantenac Vve Bachelot 1846;
19 do St-Estèphe Médoc, en magasin et à vendre par A CARRIERE,
35 mars 25 Vieille Levée

VIN BLANC ET ROUGE EN CAISSES—
127 Caisses vin blanc et haut Sauterne;
87 do do Haut Barsac;
45 do vin rouge château Latour;
68 do do Larose Médoc;
65 do do Léoville do;
75 do do St-Julien do 1er cru, en magasin et à vendre par A. CARRIERE,
25 mars 25 Vieille Levée

OSCAR SARPY,
Marchand de Comestibles,
ENCOIGNURE CONDÉ ET ESPLANADE

VIENT de recevoir par le navire Magnolia, du Havre, 24 douzaines fromage de Hollande, 3 cuveaux de fromage de gruyères, 24 fromages pate grasse, 2 caisses saucissons de Lyon, 3 mallets moutarde de Maille. Toujours en main les articles nécessaires aux familles. Conserves, sucre, liqueurs, café, etc. 19 mars

25,000 SANGSUES—Reçues par le navire Quatre Sœurs, venant de Marseille, à vendre en gros et en détail, à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, No 36, et Casacalvo No 2, aux prix les plus modérés.
5 sept J. P. BOURIRAN

GRAND ASSORTIMENT DE SANGSUES HONGROISES ET MAROCAINES—Arrivé récemment du Havre, par l'Austerlitz, et à vendre chez M. Provant, rue Bourbon, No 230, entre Dumaine et Ste-Anne

10.000 sangsues hongroises et suédoises, arrivées du Havre par le Magnolia, et à vendre au même dépôt. 3 janv 6m

MAGASIN DE SOIERIES EN GROS
AU COMPTANT.
C. YALE Jr. & Co,
Soierie nouveautés.
—CHAPEAUX DE PAILLE, FANTAISIES,
—ARTICLES POUR MODISTES,
—RUBANS, DENTELLES,
—GANTS, SHALS,
—TOILE ET BAS.
No 27, rue des Magasins
27 jan—6 m Entre Commune et Gravier

AUX FASHIONABLES.
PAUL MOTZENBECKER, Tailleur.
Rue Conti, No 75,
Vis-à-vis la Banque de l'Etat,

A l'honneur d'inviter ses clients les Fashionables et ses nombreuses pratiques, à venir voir les marchandises les plus nouvelles de Paris qu'il vient de recevoir pour la saison d'été
12mars—1m

Dépôt d'Eau de Cologne en qualité supérieure à tout ce qui a été présenté sur la place.

P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, offre à vendre audessous des prix de Paris de l'eau de Cologne, qualité supérieure, en litres, demi litres, quart et huitième de litre, ainsi qu'en rouleaux et en bottes.
Bonne qualité à $1 50 le gallon;
Surfine qualité à 2 50 le gallon;
Avec ces qualités d'eau de Cologne, les marchands de la campagne et de la ville peuvent contenter leurs acheteurs et faire encore un très beau bénéfice. 4 fév

Chapeaux de Paille d'Italie de toute sorte.

P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, vient de recevoir par le navire Buena Vista, venant du Havre, et offre à vendre au plus bas prix de la place, un très grand et très joli assortiment de chapeaux de paille d'Italie pour hommes et pour enfants de tout âge, ainsi que casquettes en paille et en velours soie pour enfants; il offre également à très bas prix une balance de chapeaux de soie pour hommes et cadets qui conviennent parfaitement à Messieurs les marchands de la campagne. 4 fév

A. LANUSSE & Co.
MARCHANDS DE CHARBONS.

ONT constamment en mains un approvisionnement de charbon de English Cannel, Pittsburgh et Anthracite. Les ordres laissés au bureau du passage de la Bourse, entre Conti et St Louis, ou au dépôt, rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon, seront promptement remplis. 4 mai—1an

PAR suite d'arrangements survenus dans la maison HENRY NOEL, la raison sociale est depuis le 4 mars H. NOEL & GUIRAUD.

Maison H. NOEL & GUIRAUD,
103, RUE ROYALE, 103.
VINS & LIQUEURS.
250 barriques vins ord. différentes marques;
25 barriques vin blanc;
100 barils vins blancs, Grave, Barsac, Sauterne;
15 barriques Château Lafitte;
10 barriques Château Margaux;
15 barriques St-Emilion Laborde;
14 barriques Haut St Emilion;
25 barriques St Julien Médoc;
15 barriques St-Estèphe Médoc;
800 barils Madère, 200 barils Xérès;
800 caisses vins rouges et blancs, Château Margaux, Château Lafitte, St-Julien, Sauterne et Haut-Sauterne;
400 paniers champagne de toute qualité;
140 caisses absinthe (marque Pernod);
100 do kirsch do
40 caisses fruits à l'eau de-vie;
80 huitièmes eau-de-vie de différentes marques;
15 quarts do do do;
MARCHANDISES SECHES.
10 balles guinghams fins et surfins de toutes largeurs;
15 balles madras, parfaitement assortis;
1 balle bretelles assorties;
Mousselines, mouchoirs et robes brodés, &c.
CHAPEAUX DE PAILLE
Pour dames, pour hommes, et casquettes d'enfans.
40 meules fromages de gruyères, premier choix
cigares de la Havane, de toute marque 9 mars

MARCHANDISES FRANCAISES pour le printemps, à vendre à très bas prix, par les soussignés:
10 balles jaconats nouveautés Dollfus Mieg & Co.
10 do organdis Pompadour do do
6 do do à volant, Gros, Odier, Roman & Co
6 do do riche, Hartmann fils.
10 do jaconats petits dessins pour enfans
4 do do deuil et demi deuil.
4 do batiste d'Ecosse.
10 do toile du Nord.
4 do cotonnade pour enfants.
4 caisses mousseline Suisse extra fine.
3 do rideaux brodés riche.
4 do mouchoirs madras deuil et couleur.
2 do chaussettes écrues pr hommes et enfans.
2 do drap d'été extra fin.
2 do ombrelles unies, moires et couleurs.
3 do mouchoirs batiste, brodés, unis et coul.
2 do jupons crinoline.

MARCHANDISES ANGLAISES.
6 caisses serviettes barre rouge et bleu
4 do bas pour femmes et fillettes.
4 do lasting noir pour cordonnier.
4 do royal cordon pour habit d'été.
4 do alpaca noir.
2 do flanelle gaze.
2 do piqué blanc et couleur pour gilets.
2 do courtepointes piquées 12/4, très riches.
6 balles toile à drap de Dundee 9/4.
4 do do do 12/4.
4 do coutil à matelas pur fil.
4 do fil d'épreuve.
6 do planters linen.
20fév H. DE GOER & RIFFLARD

EN magasin et à vendre—800 paniers huile d'olive Plagniol de 24 onces; 150 do do do 24 1/2 bouteilles;
40 caisses olives amelloux;
20 do câpres capotes;
15 do cornichons et variantes;
15 do Muscat Frontignan;
30 do eau de fleur d'oranger;
36 do prunes sèches différentes grandeurs;
15 paniers champagne de Elliquot;
150 caisses macaroni et vermicelle.
Par B. TALAMON,
27 fév 102 et 105, rue Royale.

EN MAGASIN—20 1/2 pipe vin de Sherry couleur pâle, 10 1/4 do do do do foncés, 20 1/8 do cognac fine champagne, à vendre par
J. N. CURIEN,
7mars 34, rue Dumaine.

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment de plusieurs marques très recherchées, toujours en magasin, et à vendre par
FOE, PUIG Y PUIG,
21mars 26, rue Commune.

TABAC EN FEUILLES DE LA HAVANE—20 balles véritable Vuelta de Abajo [illegible] [illegible] par [illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS

Théâtre d'Orléans.

LUNDI, 1er Avril 1850.

La première représentation du célèbre grand Opéra

LE PROPHETE,

Grand Opéra en 5 actes et 9 tableaux, musique de Meyerbeer.

On commencera à 6 3/4 heures.

Théâtre des Variétés
DE PLACIDE - RUE GRAVIER.

VENDREDI SOIR, 29 MARS 1850
COCKNIES IN CALIFORNIA. Pièce burlesque
LA PERI, Grand ballet féerique par tout le corps de ballet.
TAKEN IN AND DONE FOR, Comédie
Premières loges et parquets [illegible]
Secondes loges 50 cents
Galerie pour les hommes de couleur 25 cents.

OUVERTURE DU JARDIN
STE. HELENE,
TENU PAR P. PARODI & CO.

LE public est prévenu que l'ouverture du Jardin Ste Hélène aura lieu dimanche, 24 courant. Cet établissement offrira des rafraîchissements de première qualité, tels que crèmes à la glace, sorbets et liqueurs. Il y aura bal tous les dimanches, *lundis et jeudis.* 20 mars—15t

Expériences merveilleuses.
ARMORY HALL.

M. THEOPHILE FISKE FERA TOUS LES SOIRS, un cours sur la science nouvellement découverte et nommée ELECTRO BIOLOGIE. Les expériences seront faites sur des personnes bien connues en ville et surprendront des spectateurs par les résultats extraordinaires et amusants. Les expériences commenceront à sept heures et demie Billets, 50 cents, un cavalier et deux dames $1
19 mars

SALLE DE BAL DU GLOBE,
Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert tout l'hiver—Les bals auront lieu régulièrement tous les lundis mercredis, jeudis et samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVADOR VIOSCA, propriétaire.
WHITLOCK, directeur

N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 16 oct—1a

$25 de Récompense.

LA récompense ci-dessus sera payée à quiconque fera découvrir Mme EMILIE PAUVERT, née Lesire, qui a quitté sans motif le domicile de son mari en emmenant son fils Eugène. L'honorable 5me Cour de District ayant décidé que l'enfant resterait sous la garde du père, je fais savoir que je poursuivrai en Cour Criminelle toute personne qui donnerait asile à la dite Dame Pauvert ou à son enfant, attendu qu'il est presque certain qu'ils sont tous deux cachés en ville, ou à la campagne.

Je donne ici leur signalement afin de les faire découvrir.

Mme Pauvert est d'une taille ordinaire, très brune, la lèvre inférieure courte et les dents de devant avançant un peu. L'enfant Eugène est âgé de 11 ans, teint brun yeux noirs, cheveux châtains foncés, il a un signe au cou près de l'oreille et bégaie un peu. G. PAUVERT
20mars—6f No 24, rue Marigny

UNE FLEUR
VALSE POUR LE PIANO.
PAR HUBERT ROLLING.
EN VENTE CHEZ TOUS LES PRINCIPAUX MARCHANDS DE MUSIQUE.

LE succès de cette valse au Jardin de Tivoli a engagé le compositeur à la faire graver et à l'offrir en vente. 21 mars

PIANO ET CHANT

UNE élève DU CELEBRE PRUDENT, Mlle J. DUCLOS tout récemment arrivée de France, se chargerait encore de l'éducation musicale de 3 ou 4 jeunes demoiselles.

Pour plus amples renseignements, s'adresser de 8 à 10 et de 1 à 3 heures à
M. NADAU DU TREIL,
5mars—1m 177, rue St Pierre

LANGUE ANGLAISE,
SYSTÈME ORAL.

J. S. DE PALOS professeur d'Anglais, Français et Espagnol, au Passage de la Bourse, tout près de la rue de Douane, tient ses classes depuis 8 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi et depuis 5 heures du soir jusqu'à 9. Son système d'enseignement étant bien connu dans cette ville depuis nombre d'années, les personnes qui désirent parler cette langue, ou les étrangers leurs langues feraient bien de ne pas négliger la meilleure occasion. 25 fév—3m

AVIS.

LES soussignés ayant pris aujourd'hui M. Gustave Miltenberger dans leur société, les affaires continueront comme par le passé sous la raison de
A. MILTENBERGER & Co
Nouvelle-Orléans, 20 mars 1850. 21 mars—1m

C. GODIN,
LIBRAIRE, RELIEUR ET PAPETIER
Rue de Chartres, 133

Peut fournir les numéros de l'ILLUSTRATION du 1er janvier au [illegible] 1850
[illegible] 25 cts. 21 mars

Dr. J. A. CANTRELLE,
Rue de la Douane, No. 139,
Consultations de 7 heures à midi, tous les jours.
23 mars—3

GROCERIE A VENDRE.

A VENDRE—Une Grocerie de détail, située dans le haut de la 1re Municipalité et faisant de bonnes affaires. Elle est parfaitement assortie en marchandises de premier choix et sera vendue à des conditions libérales et pour cause de départ pour la Californie.

Pour les conditions, s'adresser à
DYAS & Co.
23mars—6 42 & 43, Nouvelle-Levée

BLANC DE BALEINE—450 caisses des marques New-Bedford & Nantucket, à vendre par
H. A. NORCROSS & Co,
23mars 6, rue des Magasins

A VENDRE en débarquement du navire Graziata, de Bordeaux
5 tonneaux vin vieux 1844
200 caisses vin Haut Sauterne
150 barriques bon vin ordinaire Médoc
30 quarts cognac 4me preuve.
A vendre par DOMINIQUE LANATA,
23mars 9 et 11, Jefferson

Moulin à scie à vendre ou à louer

A VENDRE ou à louer un moulin à scie en parfait état situé à trois milles plus bas que la ville, rive droite du fleuve. Le dit moulin peut scier de 40 à 50 cordes de bois par jour ou peut facilement y adapter un Planing Machine.

A louer aussi pour le laps de temps que l'on pourrait désirer, le terrain sur lequel est situé le moulin mesurant trois arpents face au fleuve.

Pour plus amples renseignements, s'adresser sur l'habitation de M. F. Verret, à un mille plus bas que le ferry, rive droite du fleuve. 22 mars—8

Brandy et Genièvre.

ON peut acheter, par n'importe quelle quantité et AUX PRIX DES ENCANS, du Brandy et du Genièvre. Le soussigné en aura constamment en vente à la convenance des acheteurs.
J. McDONNELL,
Encoignure St Philippe et Remparts
15 mars—ab

Habitation-Sucrerie à vendre

UNE Habitation établie en Sucrerie, située dans la paroisse St Charles, à vendre par la banque de l'Association Consolidée.
Pour plus amples informations, s'adresser à
G. MILTENBERGER,
7mars Caissier.

DEPOTS
DES VERITABLES FRICTION
MATCHES
DE Wm A. CLARK,
No 200, Rue du Cirque
No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés
L. A. GUILLEMAIN,
10 mai—1an Agent

L. BOUDRO.
Restaurant de l'Hôtel Washington.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général que depuis dimanche 10 mars 1850, il a ouvert son Restaurant au Lac Pontchartrain, HÔTEL WASHINGTON.

Le soussigné espère que sa nombreuse clientèle lui continuera cette année le bienveillant patronage dont elle l'honore depuis si longtemps, et il s'efforcera de mériter toujours cette distinction du public.
9 mars—3m L. BOUDRO.

COTON ECRU—400 balles pour draps de lits, de différentes marques, en magasin et à vendre par DE FOREST & Co,
21 mars—20 20, rue de la Douane.

COTON BLANC—100 caisses diverses qualités, en magasin et à vendre par
DE FOREST & CO,
21mars—20 20, rue de la Douane.

INDIENNES—100 caisses indiennes diverses qualités et 16 do 4/4 anglaises et ayant droit au drawback, à vendre par DE FOREST & CO,
21 mars—20 20, rue de la Douane.

DRAP ALLEMAND—2 balles drap allemand à vendre à bas prix par DE FOREST & CO,
21 mars—20 20, rue de la Douane.

SOIE A COUDRE—3 caisses soie américaine, 2 do do Italienne, 2 do de l'Inde, toutes couleurs, à vendre par DE FOREST & CO,
21mars—20 20, rue de la Douane

MARCHANDISES SECHES.
VENTE AU PRIX COUTANT POUR CAUSE DE DEMENAGEMENT.

SIMPSON, No 28, rue de Chartres, étant sur le point de déménager et désirant réduire son stock, offre à vendre ses marchandises au prix coûtant. On trouvera chez lui un assortiment complet d'articles de modes du dernier genre convenables pour la ville et la campagne. Les personnes désirant acheter des marchandises sèches, sont invitées à venir au No 28, rue de Chartres. 21 mars

L. BINOCHE,
30, RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE DOUANE, 30

A L'HONNEUR de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne, qu'il fera l'ouverture de ses GRANDES NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS, reçus par les derniers arrivages de France, jeudi prochain, 14 mars. 12 mars—15

MME F. FRYER a l'honneur [illegible] les dames qu'elle fera, jeudi 14 courant l'ouverture de ses nouveautés de printemps, mousselines de soie, imprimées, grenadines unies et quadrillées, gaze de l'Inde, [illegible], barèges brochées, [illegible], [illegible] et blanches, [illegible], grand assortiment de chapeaux de paille, paille de riz, crêpes, [illegible] et nouveautés du dernier genre.
[illegible]

[illegible]